

Ils ont dit

« **Ce sera le procès sans doute le plus long** de l'histoire », a réagi Christian Saint-Palais, avocat de l'un des accusés du procès des attentats du 13 novembre 2015 qui s'est ouvert le 8 septembre pour 9 mois (Le Monde, 8 sept. 2021).

Ce procès doit permettre « en particulier aux familles de victimes, de comprendre ce qu'il s'est passé » et de « construire [une] mémoire collective en réaffirmant les valeurs d'humanité et de dignité de la société dans laquelle on vit », a déclaré l'ancien procureur de Paris, François Molins (Le Monde, 8 sept. 2021).

« **Je ne veux pas un procès de meute qui aboie et qui soit désordonné**, j'ai promis à mes clients de leur restaurer le plus de dignité possible », insiste l'avocat rémois Gérard Chemla, qui défend 132 victimes, dont 90 victimes directes, blessées physiquement ou psychologiquement essentiellement au Bataclan (...) Il n'y aura pas de sang et d'émotions, il n'y aura pas de hurlements de notre part » (France Bleu, 7 sept. 2021).

« **La Cour de cassation donne raison [dans l'affaire du cimentier Lafarge** sur ses activités en Syrie] au magistrat instructeur sur deux points essentiels : en confirmant les poursuites pour financement du terrorisme et en rouvrant le débat sur la complicité de crimes contre l'humanité, qui sera maintenue compte tenu des éléments accablants du dossier », a réagi M^e William Bourdon, fondateur de l'ONG Sherpa (Le Monde, 6 sept. 2021 ; sur cette affaire, note S. Detraz à paraître).

« **Il y a des milliers de plaintes qui arrivent** » à la Cour de justice de la République concernant la gestion par le Gouvernement de la crise du Covid-19 », a déclaré François Molins, « C'est un phénomène qui est nouveau, certainement dû au développement des modes de communication et d'internet, qui affecte la CJR » (LCI, 5 sept. 2021).

924

Gilles Accomando, un magistrat dirige l'EFB

Magistrat, Gilles Accomando a pris, en février dernier, la direction de l'École de Formation professionnelle des Barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris (EFB). Cette nomination inédite, qui a fait suite à celle de Nathalie Roret, vice-bâtonnière du barreau de Paris, à la direction de l'École nationale de la magistrature (ENM), porte le symbole d'un rapprochement des deux professions (V. dans ce numéro entretien croisé : JCP G 2021, 928).

Lorsqu'il a prêté le serment de magistrat à Reims en 1986, Gilles Accomando n'imaginait pas prendre un jour la tête de l'EFB et de ses 1 900 élèves-avocats. Voulu par le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, et par Olivier Cousi, bâtonnier de Paris, ce regard croisé d'un magistrat



et d'une avocate à la tête des deux plus grandes écoles de formation des professionnels du droit était loin d'emporter l'adhésion. Cette configuration imaginée dans un souhait « d'ouverture », mais aussi de « rupture » avec des supposés « corporatismes », vise à rapprocher deux professions dont les relations se sont tendues.

Proche du monde de l'enseignement, très impliqué sur les sujets de formation mais aussi d'organisation de l'institution judiciaire, Gilles Accomando a pris les rênes de l'EFB dans une perspective d'évolution non de « révolution », davantage convaincu par une « compréhension mutuelle » que par une formation unique. Son expérience de maître de conférences à l'ENM pendant 7 ans a nourri sa réflexion sur la nécessité d'un changement culturel, difficile à opérer. « Cela passe par la formation qu'elle soit initiale ou continue ». Le nouveau directeur s'est fixé pour ambition de « renforcer la connaissance des logiques de fonctionnement des magistrats par les avocats » et inversement, par la montée en puissance de modules communs.

Magistrat, chef de juridiction pendant 15 ans au tribunal de Cahors, à Avignon, puis à la cour d'appel de Pau, Gilles Accomando analyse la crise actuelle entre les deux professions comme le résultat d'un « déficit des systèmes de régulation des difficultés qu'il convient de réhabiliter ». Aujourd'hui, « on peut assister à des postures » où chacun considère sa mission comme la plus importante. Pour restaurer le lien, il faut « réintroduire du dialogue », ren-

forcer les moments d'échanges, impliquer davantage d'avocats dans l'organisation pédagogique de l'EFB et de magistrats dans la formation continue des avocats. Parquetier à ses débuts, ce lyonnais d'origine, également diplômé de l'IEP, s'est spécialisé dans les questions économiques et financières

au parquet de Bordeaux puis à Nice où il a travaillé avec Éric de Montgolfier sur des dossiers sensibles notamment de corruption. Vice-président puis président de la Conférence nationale des présidents de TGI (2011-2017), il a soutenu l'idée du tribunal judiciaire et de l'unification des tribunaux de 1^{re} instance. Président de la Conférence nationale des premiers présidents en 2019, il a œuvré pour une concertation avec les avocats lors des discussions sur la spécialisation des juridictions. Depuis 2014, il est expert auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ), membre du groupe de travail sur la qualité de la justice à l'origine de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'IA, et a participé à différentes commissions sur le ministère public (Commission Nadal), les pourvois en cassation (Commission Nallet) ou la symbolique du Palais de justice de Paris (Commission Garapon). « Il y a une méconnaissance de l'organisation judiciaire dans l'opinion » où perdurent les clichés « sur la lenteur de la justice ou le lien supposé du magistrat avec le politique », constate-t-il. Les questions d'« accès aux bâtiments judiciaires, d'efficacité de la justice, de compréhension des décisions » sont centrales. Pour retisser les liens à la fois avec les citoyens et entre les professionnels du droit, la pédagogie et la formation sont au cœur. Aux nouveaux directeurs de l'EFB et de l'ENM de trouver les bons leviers pour dépasser le symbole.

FLORENCE CREUX-THOMAS